

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

concernant

*une demande de crédit d'investissement de fr. 114'000.- pour la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> volet (déplacements professionnels) du plan de mobilité de l'administration communale*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Un projet de plan de mobilité pour l'administration communale a été achevé après avoir été élaboré avec l'aide de mandataires et de représentants de tous les services communaux.

Un plan de mobilité d'une administration consiste à offrir aux employés un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements professionnels et pendulaires. Il s'agit d'une mesure pour diminuer les flux de circulation dans les agglomérations.

**2. Historique du projet**

L'origine du projet de mobilité pour l'administration communale remonte à fin 2007 lorsqu'un étudiant de la HEIG-VD a réalisé une enquête sur les déplacements des employés communaux. Cette dernière a suscité un grand intérêt auprès des intéressés qui ont répondu massivement. La suite de la démarche a consisté à élaborer un plan de mobilité pour l'administration par l'Agenda 21 en collaboration avec un mandataire spécialisé. Les étapes dans ce but ont consisté, d'une part, en la réalisation d'une analyse de géo-positionnement qui a fait ressortir que 62 % des employés communaux habitent à moins de 15 minutes à pied ou à vélo de leur lieu de travail et que seulement 30% d'entre eux utilisent ces moyens de locomotion, et, d'autre part, en une consultation réalisée auprès des employés et des chefs de service.

**3. Contenu du projet**

Le plan s'organise en deux volets : d'une part, les déplacements professionnels et, d'autre part, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Pour la Commune d'Yverdon-les-Bains, ces deux volets seront mis en œuvre en deux temps et seront évalués régulièrement afin d'être adaptés à la situation.

Le premier volet (les déplacements professionnels) doit permettre d'améliorer et d'augmenter l'offre pour les déplacements professionnels (vélos, vélos électriques, voitures de service, facilités pour les transports en commun) avec pour conséquence une meilleure gestion des déplacements des employés et une réduction des coûts pour l'administration par une diminution des notes de frais. Le recours à d'autres moyens que la voiture permettra également de réduire l'impact sur l'environnement. Pour ce volet, la Municipalité a validé les mesures suivantes à mettre en œuvre dès le début 2011 :



- ⇒ achat de vélos et de vélos électriques, de remorques, de cartes Mobility et vélopass et réservation d'une voiture Mobility pour l'administration
- ⇒ principe du partage des véhicules, des vélos et des cartes Mobility par tous les services sans priorité entre eux
- ⇒ acquisition du logiciel Gelore pour assurer la mise en place d'un système de réservation des véhicules communaux, des cartes Mobility et des macarons
- ⇒ centralisation de l'entretien des vélos par une structure externe. Pour les autres véhicules, l'entretien reste à la charge des services propriétaires
- ⇒ application de règles de déplacement fixant le moyen de locomotion en fonction du lieu de destination et du type de déplacement (présence à des séances, visites de chantiers, transport de matériel)
- ⇒ adhésion au système CFF Business Travel d'achat de billets en ligne, à charge pour le secrétariat des services de procéder à ces achats
- ⇒ décision par le chef de service concerné du remboursement demi tarif des déplacements par train de chaque collaborateur, en fonction de l'importance des déplacements (la commune prend à sa charge l'achat des abonnements demi-tarif des CFF correspondants).

Les mesures validées ci-dessus auront pour effet que les employés utiliseront dans une moindre mesure leur voiture individuelle pour se rendre à leur travail. Pour les inciter encore davantage dans ce sens et les récompenser, des primes écomobilité seront proposées à ceux faisant le choix de la mobilité douce ou des transports en commun (fr. 200.- à fr. 300.- par an). Pour financer en partie ces mesures, il sera proposé que les places de stationnement deviennent payantes (de fr. 40.- à fr. 60.- par mois en fonction de l'attractivité du site de travail). Pour plus de transparence, ces dernières seront attribuées selon les principes de l'éloignement et de l'horaire de travail et non plus selon celui de la hiérarchie.

#### 4. Evaluation du projet

L'évaluation du projet a été faite en application du système « Boussole 21 », développé par le Canton, qui permet d'identifier les points forts, les points faibles ainsi que les potentiels d'amélioration d'un projet s'agissant du développement durable.

L'évaluation a permis d'avoir une vision globale du projet et d'avoir à l'esprit certains éléments non encore pris en considération, notamment le recyclage des batteries des vélos électriques auquel il faudra trouver une solution si l'on veut éviter un bilan environnemental négatif. Sous cette réserve, c'est l'élément environnemental qui présente l'effet de levier le plus important puisque l'usage individuel de la voiture diminuera sans conteste au profit de la mobilité douce et des transports en commun. Cela a aussi permis de constater, sur le plan financier, qu'il est important de mettre en œuvre les deux volets du plan de mobilité pour tendre à un équilibre. Du point de vue social, le projet est jugé positivement étant donné l'impact favorable de la pratique de la marche et du vélo sur la santé, sous réserve des dangers que courent les cycliste dans la circulation. Par ailleurs, le projet est exemplaire à plus d'un titre : d'une part, sur le plan de la gouvernance, puisque les collaborateurs communaux ont été consultés, d'autre part, sur l'impact de la démarche au plan individuel puisqu'il permet de modifier les comportements et les habitudes et au plan collectif puisqu'il permet à la Commune de donner l'exemple aux entreprises locales. Sur ce dernier point, la Commune d'Yverdon-les-Bains veut inciter les entreprises installées sur son territoire à initier elles-mêmes des plans de mobilité. Dans ce but, elle les soutiendra financièrement si elles s'engagent à participer au programme de Suisse Energie pour les communes « Gestion de la mobilité des entreprises ».



## 5. Planning

Les différentes étapes en vue de la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- ⇒ automne 2010 : préavis au Conseil communal
- ⇒ début 2011 : mise en œuvre du volet « déplacements professionnels »
- ⇒ début 2012 : mise en œuvre du volet « déplacements entre le domicile et le lieu de travail ».

## 6. Communication

La communication à tous les employés a été faite sous la forme d'une plaquette ludique en automne 2010. Il est relevé qu'une communication soignée autour d'un concept graphique est importante afin de mettre en valeur les éléments fédérateurs de ce projet.

## 7. Coût et financement

Les mesures préconisées ont un coût qui se partage entre frais d'investissement et charges annuelles comme suit :

### 7.1. Frais d'investissement

Description	Montants
<b>Mobilité douce</b>	
Acquisition de 5 vélos électriques	Fr. 24'300.-.
Acquisition de 16 vélos traditionnels	Fr. 25'900.-.
Stationnement de vélos abrités et sécurisés	Fr. 29'800.-.
Acquisition d'une remorque pour vélos électriques	Fr. 600.-.
Accessoires pour les vélos existants et les nouveaux (pluie et sécurité)	Fr. 11'300.-.
Signalisation de parc à vélos	Fr. 1'100.-.
<b>Communication</b>	
Graphisme de la plaquette	Fr. 5'400.-.
Impression de la plaquette	Fr. 5'400.-.
Divers et imprévus	Fr. 9'700.-.
Intérêts intercalaires	Fr. 500.-.
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 114'000.-.</b>

### 7.2 Charges annuelles

Description	Montants
<b>Mobilité douce</b>	
Cours de sensibilisation à la conduite en vélo en ville	Fr. 1'400.-
Cartes transmissibles vélopass	Fr. 500.-
Entretien des vélos traditionnels et des vélos électriques par une structure externe	Fr. 6'500.-
Renouvellement des batteries pour les vélos électriques	Fr. 1'800.-
<b>Voitures Mobility</b>	
Cartes Mobility transmissibles	Fr. 1'200.-
Estimation du coût d'utilisation Mobility	Fr. 19'000.-
Assurances Mobility	Fr. 2'700.-
<b>Transports en commun</b>	
Abonnements demi-tarif CFF	Fr. 1'800.-
<b>Communication</b>	
Mobility Events (sensibilisation, concours, etc)	Fr. 6'000.-
<b>Gestion opérationnelle</b>	
Logiciel Gelore	Fr. 1'800.-
<b>TOTAL TTC</b>	<b>Fr. 42'700.-</b>

La dépense induite par le plan de mobilité de l'administration pourra être réduite grâce aux revenus provenant des locations des places de stationnement.

Les charges annuelles d'exploitation qui s'élèvent à fr. 42'700.- correspondent aux frais d'entretien. Elles seront imputées pour 2011 au compte 835.3185.03 « Actions pour le développement durable ». Dès 2012, elles seront prises en charge par le budget de fonctionnement de l'Agenda 21.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

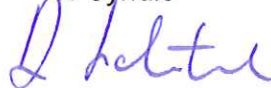
Article 1: La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre le premier volet « déplacements professionnels » du plan de mobilité de l'administration communale ;

Article 2: Un crédit d'investissement de fr. 114'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1102 « Plan de mobilité, 1<sup>ère</sup> partie » et amortie par un prélèvement au fonds pour le développement durable no 928.1810.10.

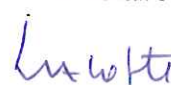
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud